

L'avis de l'expert

Comment rendre au policier le goût de son métier

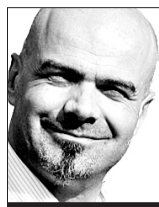
Les forces de sécurité publiques sont mal en point: elles font face à une hausse de la violence, à la difficulté de recruter ainsi qu'à la contestation de leur légitimité. De plus, la plupart des tentatives de réforme échouent car elles ne prennent pas en compte l'essentiel: le policier lui-même

Les polices suisses, les unes après les autres, se réforment. Elles adaptent leur gouvernance et leurs moyens de lutte pour faire face aux multiples formes criminelles, ressenties ou réelles, mais aussi pour assumer les nouvelles exigences de gestion d'entreprise qui leur incombent.

Elles font face à trois problèmes largement évoqués dans les médias ces derniers temps: – l'apparition de violences publiques insoupçonnées, pas vraiment nouvelles, mais inquiétantes et pouvant déboucher sur des dégénérescences sociales; – la difficulté de recruter; – le rapport au pouvoir judiciaire vécu par plusieurs policières et policiers de terrain comme un obstacle supplémentaire à leur travail, notamment depuis l'introduction du nouveau code de procédure pénale.

L'introduction du nouveau code de procédure pénale démontre la nécessité pour le policier de faire évoluer ses pratiques

Pour affronter le premier problème, les polices disposent du pouvoir de coercition, à ce jour, heureusement, intact. Pour le deuxième, les polices tentent d'élargir leurs critères d'admission et sondent les milieux étudiants. A ce propos, je préconise un prolongement de l'âge d'admission, sans limites, à l'exemple de la Police cantonale bernoise. Pour le troisième, l'invitation est faite au policier de développer son sens du discernement que l'on appelle dans le jargon technique policier: moyen discrétionnaire. Ce dernier est malheureusement méconnu, donc trop peu exploité. Il laisse une grande liberté d'investigation au policier, pour autant qu'il sache l'utiliser, et lui



Frédéric Maillard

Analyste et prévisionniste de polices

permet d'établir les faits, de monter des dossiers rigoureux à charge des personnes prévenues et, le cas échéant, de se confronter aux avocats de manière constructive.

Concernant maintenant la gestion d'entreprise de la plupart des corps de police suisses, je rencontre dans mes analyses institutionnelles deux obstacles:

– une organisation et une logistique trop militarisées;

– une hiérarchisation pyramidale qui soumet plutôt qu'elle ne résout ou concilie.

Pour des corporations civiles chargées de la préservation de la paix, ayant pour devise «servir et protéger», et confrontées aux réalités sociales, une caste militarisée ne peut que freiner l'autonomisation, les relations culturelles et les capacités d'innovation des agents. Un tel système, oppressif, ne prépare pas à l'accueil des plaignants, ni à l'interpellation des prévenus d'ailleurs, toujours mieux informés et bien plus exigeants aujourd'hui qu'hier.

Aussi, l'introduction du nouveau code de procédure pénale démontre chaque jour la nécessité pour le policier de faire évoluer ses pratiques, et ce, sans tarder. Par exemple, un gendarme qui ne fait qu'exécuter des ordres et des contre-ordres au terme d'une longue chaîne de voie de services se retrouve frustré et démotivé. Après quelques années déjà il laisse tomber ses ambitions, il renonce aux défis l'invitant à renforcer son ingéniosité, sa force de persuasion, ses facultés critiques et sa dextérité.

Ces deux obstacles empêchent nombre de policiers de douter, de résister voire de contester un collègue. L'indifférence et parfois même la compromission, conditionnées par les effets de groupe, semblent l'emporter encore trop souvent. J'observe ce phénomène dans les formations continues. J'appelle cela la surprotection personnelle. En d'autres termes, le policier risque de convenir du minimum et fera le strict nécessaire,

sans plus, se détournera des civils spécialistes et ne pensera plus la protection publique comme un bien communautaire.

La surprotection personnelle pousse au retranchement et à la méfiance. Le seul moyen de franchir ce risque de «démission» sociale est la remise en question. Cela est d'autant plus vrai pour un corps très visible, uniforme et de service public.

Enfin, une institution de police qui s'appartient trop, qui peine à s'ouvrir aux compétences pluridisciplinaires extérieures et qui ne soigne pas ses fondements démocratiques comme les valeurs universelles de son action, est vite débordée. Elle souffre de non-reconnaissance et devient réfractaire à toute réforme. Les conséquences apparaissent auprès des policiers de la base dans le déni qu'ils opposent aux formations, dans le rejet des discours de la hiérarchie, qui sonnent creux. Vous aurez des policiers qui s'en prendront à leurs propres employeurs et à toutes les personnes qui osent critiques et visions. Les boucs émissaires sont alors servis sur un plateau d'argent. Si l'anticipation est abandonnée, les problèmes s'accroissent jusqu'au dépérissement professionnel.

Les réformes institutionnelles de polices sont comme de nouveaux avions qui transportent de nouvelles visions et de nouvelles idées de fonctionnement. Les policiers de la base, quant à eux, sont la piste d'atterrissage. Vous pouvez bien construire un nouvel avion, l'équiper des instruments les plus performants, le baptiser et l'inaugurer en grande pompe; il peut bien décoller, mais quand il aura épuisé ses réserves, il sera contraint d'atterrir. A ce moment-là, il sera trop tard pour vérifier les fondements de la piste d'atterrissage. Si le terrain corporatif n'est pas prêt à recevoir le nouvel engin, aussi prodigieux soit-il, le crash est assuré.

Une corporation tourmentée ne peut pas réceptionner des réformes uniquement par le haut. Sur le terrain, les comportements d'une police ancestrale se perpétueront et la gradation hiérar-

chique profitera toujours aux passations de pouvoir complaisantes. Enfin, le pouvoir judiciaire comme les autorités politiques seront encore perçus comme des menaces.

Agir à la racine, c'est vouloir, mais vraiment vouloir, restaurer la piste d'atterrissage.

Pour renouveler les organisations et franchir les défis policiers de demain, il faut d'abord tisser un réseau de confiance de bas en haut et de haut en bas, puis emmener l'ensemble des membres de la corporation vers une recherche d'identité professionnelle. C'est quoi la police? La police repose sur quels fondements? Comment les policiers peuvent-elles réformer leurs structures si les fondations restent fragiles, si le sentiment d'insécurité guette la moindre action, si les membres ne sont pas reconnus à leur juste valeur et si les dangers profitent aux courants populistes et réducteurs? Les policières et policiers ne cèdent pas, par principe de précaution, à la facilité. Ne leur faisons pas avaler tout rond des réformes qu'ils ne digéreront pas. Aucune réforme conceptuellement structurée ne parviendra à changer les pratiques internes si elles ne sont pas d'abord examinées, avec soin. Pour ce faire, il faut créer des lieux de vidage et de ressourcement pour les collaboratrices et collaborateurs de terrain, les soulager des contraintes administratives et, enfin, supprimer toute inspection générale des services. Cette dernière superposition de police n'est pas crédible et augmente la défiance au lieu de susciter un réel engouement d'aspiration future. Réussir une réforme, c'est garantir les conditions d'atterrissage.

Dernier ouvrage: *Policier, gardien de la paix?* Avec Yves Patrick Delachaux (2010). Editions de l'Hébe, collection La question.

Le parlement et les assureurs menacent le secret médical



Liliane Maury Pasquier

Quelle est la place du secret médical, et du secret en général, dans notre société où médias et réseaux sociaux confinent souvent au voyeurisme, mais où l'opacité demeure quant à certains liens d'intérêts, certaines sources de financement? Une société qui rend publics des détails, des banalités de notre vie privée mais qui nous prive d'accès à des faits d'intérêt public? Ce paradoxe le montre, le secret n'est, en soi, ni une bonne ni une mauvaise chose. Mais le bon usage du secret exige de se poser ces questions: à quoi, à qui sert le secret? Faut-il le dévoiler et, si oui, à quelles conditions?

Le bon usage du secret médical est fondamental pour la réussite d'un processus thérapeutique toujours basé sur la confiance. Là où la parole est essentielle, le secret l'est aussi. Mais, en tant que sage-femme, je sais les difficultés de garder ce secret dans la pratique de tous les jours. Gardiens du secret, nous sommes tenus à la prudence. Et nous avons un autre rôle, celui d'informer les patients de l'importance du secret. Car, bien souvent, ceux-ci sont prêts à fournir n'importe quelle donnée juste pour être remboursés.

Or le secret médical est soumis à d'importantes pressions, en lien avec les assurances. La cinquième révision de l'AI, en ancrant dans la loi le principe – louable – de détection précoce, a

prévu que toute une série d'intervenants communiquent à l'AI le cas et les données de la personne concernée: le médecin, mais aussi les proches, l'employeur et différentes institutions.

Dans le domaine de l'assurance maladie aussi, le secret médical est mis à mal au regard de la loi. Les factures TarMed posent problème sur au moins trois points: la transmission systématique des codes diagnostiques, la transmission de données personnalisées et la mention des prestations non prises en charge par la LAMal*.

Le dispositif de sécurité sociale ressemble de plus en plus à un service d'ingérence bureaucratique

Or les forfaits par cas liés au diagnostic (DRG) et le développement de la cybersanté ébranlent un peu plus le secret. Dans le premier cas, dès 2012, l'assureur paiera aux hôpitaux un forfait en fonction des diagnostics retenus et souhaite donc en savoir davantage. Dans le second cas, les constats établis lors du contrôle à l'hôpital devraient être transmis directement au médecin traitant, via un serveur électronique. La carte d'assuré pourrait servir de pass pour accéder à ce serveur et contenir, à l'avenir, certaines données médicales. Plus que jamais, ces questions se posent: à quoi, à qui servent les données? Faut-il dévoiler le secret et, si oui, à quelles conditions?

Si les informations transmises aux assureurs ne servent qu'à vérifier l'économicité des soins, ces vérifications peuvent être réalisées sur des données anonymisées. Si l'obtention de données plus détaillées concernant les diagnostics codés n'a pour but que de s'assurer de la qualité du travail de codage, cette révision peut se faire de manière indépendante des assureurs. Et si la transmission de données, avec l'accord de la personne, au médecin traitant ou à d'autres prestataires de soins peut présenter des avantages, les divers professionnels doivent avoir un accès différencié aux données électroniques qui les concernent directement. Ce n'est qu'en posant des conditions, bref, en «gardant» le secret au sens littéral du terme, que l'on permettra la confiance.

Une confiance qui joue un rôle clé dans le processus thérapeutique des personnes atteintes de troubles psychiques. Or le secret est particulièrement menacé dans ce domaine: le premier volet de la sixième révision de l'AI prévoit le réexamen des rentes octroyées en raison de maladies dont l'origine, l'évolution et les symptômes ne sont pas clairs et qui ne sont pas mesurables à l'aide des tests cliniques. Conséquence: ces personnes risquent de voir leur rente réduite ou supprimée, au gré de la grande marge d'interprétation laissée aux offices AI. Malgré les dénégations du Conseil fédéral, cette crainte subsistera tant que la pratique ne l'aura pas démentie – ce que j'espère au plus haut point. De plus, l'insécurité du droit créée par cette marge d'interprétation viole la sécurité existentielle des bénéficiaires de rentes concernés, qui tremblent de se

voir désigner comme de «faux invalides». Le dispositif de sécurité sociale ressemble de plus en plus à un service d'ingérence bureaucratique dans le domaine médical, un service avide de tout savoir et qui met en doute la réalité des maux dont souffrent ces personnes.

Pourtant, dans notre gestion du secret, nous ne devons jamais l'oublier: l'économie ne doit pas l'emporter sur la santé. C'est là une responsabilité individuelle – celle du patient, celle du médecin – autant que collective. Pour savoir ce que l'on peut dire et ce qu'on doit garder pour soi, le critère prioritaire doit être le bénéfice, non pas en termes financiers, mais le bénéfice de la personne soignée.

* Cf. «TARMED et le secret médical», Odile Pelet et Ralph Schlosser.

Conseillère aux Etats (PS/GE)

>> Sur Internet

Toute l'actualité des débats

www.letemps.ch/opinions

La chronique

Indignados



Marie-Hélène Miauton

Tunisie, Egypte, Libye, Syrie, Yémen, Maroc... La revendication commune des révolutions arabes étant de remplacer des despotes (dégage!) par des démocraties, elles ont rencontré la sympathie des peuples d'Europe dont les autorités lâchèrent (il y a lâche dans ce mot) des hommes d'Etat jadis adules, au point d'en arriver à une intervention armée en Libye... bientôt peut-être en Syrie. Mais nul n'avait pensé que le mouvement traverserait la Méditerranée pour gagner la Grèce, ou le détroit de Gibraltar jusqu'en Espagne! La Vieille Europe est un peu empruntée désormais que l'envahissement de la rue se déroule sur ses terres, toutes démocratiques, faut-il le rappeler. Elle recherche donc un lien entre ces événements concomitants?

Contrairement aux apparences, leur seul point commun n'est pas l'aspiration démocratique mais le besoin de travailler! Partout le chômage est élevé, surtout parmi les jeunes. Dans le monde arabe, sans filet social. En Grèce et en Espagne, lorsque se délitent les prestations sociales après la faillite d'Etats surendettés. Aide de l'UE, indispensable pour sauver l'euro, se tracte durement. Les plans de redressement sont lourds de conséquences sur le train de vie. Le peuple trinque.

Face à la crise, tous cherchent des boucs émissaires. A Madrid et à Athènes comme ce fut le cas dans le monde arabe, les manifestants conspuent leurs autorités, traitant les élus de vendus, de corrompus, de traîtres, alors même qu'ils vivent sous des gouvernements socialistes qu'ils ont démocratiquement élus. L'UE y passe aussi, puisqu'ils affirment que le pacte de l'euro est inégalitaire comme l'Union elle-même. Pourtant, les Indignés de Madrid négligent un peu facilement que la crise espagnole résulte entre autres du fait qu'elle est devenue, suite à l'élargissement, contributrice des fonds structurels alors qu'elle en était bénéficiaire depuis longtemps. Et les Grecs aussi ont largement profité des versements communautaires.

C'est ainsi que, même s'ils disent détester tous les partis politiques sans exception, les discours des insurgés sont résolument anticapitalistes et ancrés à gauche. L'extrême gauche les encense, les soutient, les encourage à établir des liens avec la classe ouvrière pour «porter l'indignation dans les lieux de travail, où la peur et la résignation prédominent toujours». Les anarchistes veillent aussi au grain...

Les vrais démocrates doivent donc réagir pour éviter la dérive du mouvement et écouter les *Indignados* de Madrid qui exigent une «democracia real ya», c'est-à-dire une nouvelle loi électorale, des politiques plus transparentes et des contrôles citoyens. En clair, un système qui leur aurait permis de décider d'entrer ou non dans l'UE? Qui leur aurait offert l'arme du référendum contre leurs autorités? Le droit d'initiative pour modifier leurs lois? Un système où le peuple ne descend pas dans la rue parce qu'il est lui-même responsable de son présent et de son avenir? Qu'attend la Suisse pour monter un stand d'information sur la Puerta del Sol?

mh.miauton@bluewin.ch